

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AUX INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL ADMINISTRATIF DES LE 1^{ER} JANVIER 2026**

Vu le projet budget administratif pour l'année 2026,

vu le préavis de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 3 novembre 2025,

vu le rapport de minorité de la Commission administration, finances, économie et numérique (CAFEN) du 3 novembre 2025,

vu l'articles 30, al. 1, lettre v de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 10 oui, 6 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

1. De fixer les indemnités allouées à chaque membre du Conseil administratif à CHF 75'600.-, soit CHF 226'800.- au total.
2. De porter cette somme sur la rubrique budgétaire suivante :
012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs.



Le Président : Martin BARCELLINI



La Secrétaire : Nicole ROEHRICH